# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 24 septembre 2015 3.1

## CADRE DE VIE-COMMERCE-ARTISANAT-

## DEVELOPPEMENT DURABLE

#### QUALITE ET PRIX DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

RAPPORT ANNUEL 2014

Stéphane JEVAUDAN, adjoint, délégué au développement durable, expose à l'assemblée :

**"**La loi du 2 février 1995 dite "loi Barnier", relative au renforcement de la protection de l'environnement, a institué la présentation au conseil municipal d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

Ce rapport est prévu à l'article L 2224-5 du Code général des collectivités territoriales. Il répond aux deux préoccupations majeures dans la conduite des politiques publiques : la performance de l'action publique et le développement durable au service des usagers.

Depuis le 1er janvier 2005 (arrêté préfectoral du 29 novembre 2004), une structure a été créée : syndicat mixte d'eau et d'assainissement "Roannaise de l'Eau", avec trois compétences :

* production, transport et distribution de l'eau potable ;
* collecte, traitement et évacuation des eaux usées et pluviales ;
* contrôle et entretien des installations d'assainissement non collectif.

Les compétences sont exercées dans un respect total de l'environnement, avec une préoccupation permanente de développement durable. Roannaise de l'Eau est d'ailleurs certifiée ISO 14001 (norme AFNOR environnementale) depuis mai 2004 pour son site de production, la qualité de l'eau potable et la gestion des périmètres de protection des barrages et du parc du Chartrain.

Comme la loi lui en fait obligation, le syndicat vient de transmettre précisément aux communes adhérentes, le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'eau potable pour l'année 2014.

Le service public d'eau potable dessert environ 77 117 habitants.

Douze communes adhèrent à Roannaise de l'Eau pour la compétence Eau potable (production, transport et distribution de l'eau potable).

# Indicateurs techniques

Les ressources de Roannaise de l'Eau sont les suivantes :

* 2 barrages : volume prélevé : 6 400 710 m³
* Chartrain (capacité 3 500 000 m³) : volume prélevé : 2 375 174 m³
* Rouchain (capacité 7 000 000 m³) : volume prélevé : 3 957 970 m³
* la nappe alluviale du Coteau : volume prélevé : 0 m³
* des sources (à St-Alban-les-Eaux, St-Haon-le-Vieux, St-Rirand et Renaison) : volume prélevé : 67 566 m³.

Le volume total distribué en 2014 s'élève à 5 599 401 m³ (soit + 2,90 % par rapport à 2013 (5 441 761 m³)).

Le volume facturé en 2014 s'élève à 4 908 952 m³ (4 830 909 m³ en 2013) dont 498 925 m³ sur Riorges.

Le nombre d'abonnés s'élève à 23 944 dont 4 204 pour Riorges.

Le rendement général du réseau de distribution est égal à 87,80 % en 2014 contre 89,4 % en 2013, 89,2 % en 2012, 88,9 % en 2011, 83,7 % en 2010 et 76,7 % en 2009 (année où une grosse fuite a été constatée). Roannaise de l'Eau se situe donc dans les objectifs fixés au réseau urbain d'atteindre 85 % en milieu urbain (loi Grenelle 2).

Le réseau de distribution est constitué de 590 km de canalisations.

35 branchements en plomb ont été changés dans l'année 2014. Le pourcentage de branchements en plomb restant à changer au 1er janvier 2015 était de 1,85 %.

Pour l'année 2014, la qualité physico-chimique et bactériologique de l'eau est satisfaisante.

Les indicateurs relevant de la compétence des agences régionales de santés (ARS) sont les suivants :

|  |  |
| --- | --- |
| **Analyses** | **Pourcentage de prélèvements jugés conformes à la réglementation en vigueur** |
| **Nombre de prélèvements** | **%** | **Nombre de prélèvements** | **%** |
| **Microbiologie (P101.1)** | **Sortie production** | **Distribution** |
| **TOTAL** | **33** | **100 %** | **201** | **99, 5 %** |
| **Paramètres physico-chimiques (P102.1)** | **Sortie production** | **Distribution** |
| **TOTAL** | **37** | **100 %** | **218** | **100 %** |

Parallèlement, l'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3) doit être présenté.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Commune d'implantation** | **Nom du captage** | **Date du rapport géologique** | **Date de la DUP** | **Indice d'avancement** |
| Le Coteau | Puits 6m, puits Fehlmann, FL1, FL2, FL3 | 25/03/1984 | 15/10/1990 | 100 % |
| St-Haon-le-Vieux | Source Font Ribeton | 01/01/1980 | 15/03/1982arrêté DUP à refaire suite travaux | 80 % |
| St-Haon-le-Vieux | Source sous Charloton | 27/10/1980 | 15/03/1982arrêté DUP à refaire suite travaux | 80 % |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Chérier | Bois TorSt-Alban-les-Eaux | 03/07/2001 | Arrêté préfectoral du 18/04/1953faire nouvelle DUP | 40 % |
| Villemontais | GonnauxSt-Alban-les-Eaux | 05/03/2001 | 14/05/2004 | 100 % |
| Renaison, St-Rirand | Barrage Chartrain | 30/05/1999 | 25/06/2004 | 80 % |
| Renaison, les Noés | Barrage Rouchain | 10/03/1999 | 25/06/2004 | 80 % |
| Renaison | Source des Fonts | 12/09/1998 | 16/05/1989 | 80 % |
| St-Rirand | Source les Ricoux | 01/01/1967 | 31/12/1968 | 100 % |

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 %, avec le barème suivant :

- 0 % : aucune action ;

- 20 % : études environnementales et hydrogéologiques en cours ;

- 40 % : avis de l'hydrogéologue rendu ;

- 50 % : dossier déposé en préfecture :

- 60 % : arrêté préfectoral ;

- 80 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) ;

- 100 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus) et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Les principaux travaux effectués en 2014 :

* construction nouvelle usine d'eau potable ;
* suivi sécuritaire des barrages ;
* sur le réseau : Saint-Alban-les-Eaux (Gare, Bugny, Charmilles), Saint-Haon-le-Vieux (Picatier), Roanne (chemin du Halage, rue de Commières) ;
* renouvellement des compteurs, de branchements, branchements neufs, changement branchements plomb.

La nouvelle usine d'eau potable dont les travaux ont été engagés en janvier 2012, a été mise en service en novembre 2014.

Des projets sont à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service.

# Indicateurs financiers

Les tarifs du prix de l'eau sont fixés par une délibération de Roannaise de l'Eau. Le prix de l'eau est constitué d'un tarif qui se décompose comme suit :

* un abonnement fixe annuel sans consommation (comprenant la location et l'entretien du compteur le cas échéant) ;
* la consommation réelle facturée au m³ ;
* les taxes et redevances.

En 2014, le coût du m³ s'est élevé à :

- hors abonnement et TVA : 1,06 € HT

- abonnement et TVA : 1,457 € TTC

- abonnement, TVA et Agence de l'Eau : 1,757 € TTC.

Le coût pour 120 m³ représentait 210,89 € TTC (avec redevance Agence de l'Eau) contre 205,83 € TTC en 2013.

**Pour Riorges**, la décomposition du prix du mètre cube d'eau TTC est la suivante (compteur de 15 mm) :



En ce qui concerne le volet budgétaire, à la clôture des comptes 2014, le budget eau fait apparaître un résultat net comptable de 977 580 € :

- produits : 10 960 807 €

- charges : 9 983 228 €.

La dette au 31 décembre 2014 s'élève à 18 845 757 € ; montant annuité : 1 189 276 €.

En investissement, le montant des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire s'élève à 5 873 928 €.

Les projets à l'étude pour améliorer la qualité de service à l'usager ont donné notamment lieu à l'ouverture d'une autorisation de programme pour l'usine de traitement de Renaison pour un montant de 16 403 940 €.**"**

Vu la loi du 2 février 1995 dite "loi Barnier" ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2224-5 et L 2225-5 ;

Le conseil municipal donne acte de la présentation de ce rapport.